

rejetée le

**SÉNAT**

13 décembre 1984

PREMIÈRE SESSION ORDINAIRE DE 1984-1985

---

---

# PROPOSITION DE LOI

REJETÉE PAR LE SÉNAT  
EN NOUVELLE LECTURE

*complétant la loi n° 84-743 du 1<sup>er</sup> août 1984, relative  
à l'exploitation des services de radio-télévision mis  
à la disposition du public sur un réseau câblé.*

---

*Le Sénat a rejeté en nouvelle lecture, la proposition  
de loi, adoptée avec modifications par l'Assemblée nationale,  
en nouvelle lecture.*

*Délibéré, en séance publique, à Paris, le 13 décembre 1984.*

Le Président,

*Signé : ALAIN POHER.*

---

Voir les numéros :

Assemblée nationale (7<sup>e</sup> législ.) : 1<sup>re</sup> lecture : 2344, 2363 et in-8° 677.

Commission mixte paritaire : 2409.

Nouvelle lecture : 2392, 2420 et in-8° 691.

Sénat : 1<sup>re</sup> lecture : 24, 30 et in-8° 9 (1984-1985).

Commission mixte paritaire : 61 (1984-1985).

Nouvelle lecture : 83 et 130 (1984-1985).

---